

**DECISIONS DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
ASSOCIATION INTERCOMMUNALE ENFANCE ET JEUNESSE (EnJeu)**

Séance du 25 mars 2026 à Rolle

Préavis N° 01-2026

Demande de crédit d'investissement pour la réfection des la toiture du Bâtiment A du Martinet

Le Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse a décidé.

- D'approuver le préavis N°01-2026
- Résultat des votes : accepté par 28 oui, 0 non et 3 abstentions

Objet soumis à référendum

Préavis N° 02-2026

Demande de validation du règlement sur les transports scolaires

Le Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse a décidé

- D'approuver le préavis N°02-2026
- Résultat des votes : accepté par 28 oui, 2 non et 1 abstention

Objet soumis à référendum

Préavis N° 03-2026

**Demande de crédit d'investissement pour le changement des cuisinières à gaz de la salle
d'économie familiale du Bâtiment C du Collège du Martinet**

Le Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse a décidé :

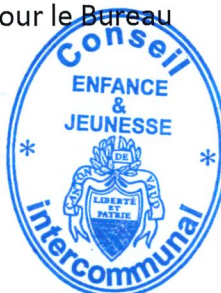
- D'approuver le préavis N°03-2026.
- Résultat des votes : accepté à l'unanimité

Objet soumis à référendum

La Présidente

Dominique Perren

Pour le Bureau



La Secrétaire

Catherine Safi



Enfance & Jeunesse
Association intercommunale de Rolle et environs

Association intercommunale Enfance et Jeunesse (EnJeu)
Avenue des Uttins 1 – 1180 Rolle

078 618 32 18

Conseil Intercommunal

catherine.safi@enjeu.ch

www.enfance-jeunesse.ch

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité de la commune siège de l'association dans les dix jours qui suivent la publication dans la FAO, ou l'affichage dans le cas de l'art. 167, al. 4.
La municipalité de la commune siège de l'association en informe le CODIR.
Si la liste satisfait aux exigences légales, la municipalité de la commune -siège scelle les listes et autorise la récolte des signatures. Les listes de signatures doivent être déposées auprès des municipalités des communes associées.
Le délai de récolte est de 30 jours. Les prolongations de délais prévues à l'art. 134, al. 2 et 3 s'appliquent par analogie. Le délai court même si l'affichage a été omis dans les communes.